



Paramètres représentatifs de la qualité de l'eau potable du SIEP de la région de Jurançon :

Teneurs moyennes (et maximales pour les pesticides) mesurées au cours des 5 dernières années dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable :

Paramètres :	Unités :	Normes :	2010 :	2011 :	2012 :	2013 :	2014 :	Commentaires :
Chlore total :	mg/L	-	0,13	0,17	0,15	0,11	0,13	0,1 mg/L minimum à respecter ¹
pH :	-	>=6,5 et <=9	7,57	7,62	7,66	7,68	7,68	Eau proche de la neutralité
Dureté (TH) :	°F	-	17,4	16,5	16,77	18,73	17,92	Eau peu calcaire
Conductivité à 25°C :	µs/cm	>=180 et <=1000	363	345	362	358	373	Minéralisation équilibrée
Calcium :	mg/L	-	61,4	59,4	60,6	68,04	68,10	Minéralisation naturelle de l'eau
Chlorures :	mg/L	250	4,7	4,4	4,4	4,4	4,22	Minéralisation naturelle de l'eau
Sodium	mg/L	200	2,9	2,9	2,9	2,9	2,77	Minéralisation naturelle de l'eau
Sulfates :	mg/L	250	12,0	11,7	11,8	11,8	11,1	Minéralisation naturelle de l'eau
Fer total :	µg/L	200	0	0	0	0	0	Concentration très faible à nulle
Manganèse :	µg/L	50	0,3	0	0	0	0	Concentration très faible à nulle
Turbidité :	NFU	2 ²	0,04	0,09	0,06	0,1	0,08	Faible concentration
Nitrates :	mg/L	50	6,2	5,8	5,5	5,9	5,95	Très peu chargée
Carbone Organique Total (COT) :	mg/L C	2	0,48	0,38	0,46	0,47	0,67	Concentration faible
Aluminium total :	µg/L	200	0	2,98	6,65	0	0	Concentration faible à nulle
Arsenic :	µg/L	10	0,23	0,21	0,28	0,23	0,00	Origine naturelle probable
Chrome total :	µg/L	50	0	0,48	0	0,89	0,80	Concentration très faible à nulle
Fluorures :	mg/L	1,5	0,07	0,07	0,06	0,04	0,06	Très peu de fluor
Plomb :	µg/L	25	0	1,37	0	0	0	Concentration très faible à nulle
Bromates :	µg/L	10	0	0	0	0	0	Absence
Trihalométhanes (4 substances) ³ :	µg/L	100 ⁴	0,33	1,00	1,17	2,10	1,73	Très faible concentration
Pesticides totaux (maximum) :	µg/L	0,5	0,027	0,000	0,012	0,000	0,04	Très faible concentration à nulle
Atrazine (maximum) :	µg/L	0,1	0,013	0,000	0,012	0,000	0,000	Herbicide du maïs, interdit depuis 2003
ESA Métolachlore	µg/L	0,1					0,04	Métabolite d'un herbicide du maïs

¹ : imposé par le plan « vigipirate », en vigueur depuis 2001.

² : norme s'appliquant au robinet du consommateur.

³ : les Trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection au chlore.

⁴ : la norme a été renforcée en 2009 en passant de 150 µg/L à 100 µg/L.

Chlore total :	mg/L	-	0,15	0,13	0,17	0,15	0,11	0,1 mg/L minimum à respecter ⁵
pH :	-	>=6,5 et <=9	7,5	7,57	7,62	7,66	7,68	Eau proche de la neutralité
Dureté (TH) :	°F	-	18,9	17,4	16,5	16,77	18,73	Eau peu calcaire
Conductivité à 25°C :	µs/cm	>=180 et <=1000	381	363	345	362	358	Minéralisation équilibrée
Calcium :	mg/L	-	69	61,4	59,4	60,6	68,04	Minéralisation naturelle de l'eau
Chlorures :	mg/L	250	5,2	4,7	4,4	4,4	4,4	Minéralisation naturelle de l'eau
Sodium	mg/L	200	3,3	2,9	2,9	2,9	2,9	Minéralisation naturelle de l'eau
Sulfates :	mg/L	250	11,9	12,0	11,7	11,8	11,8	Minéralisation naturelle de l'eau
Fer total :	µg/L	200	2	0	0	0	0	Concentration très faible à nulle
Manganèse :	µg/L	50	0	0,3	0	0	0	Concentration très faible à nulle
Turbidité :	NFU	2 ⁶	0,1	0,04	0,09	0,06	0,1	Faible concentration
Nitrates :	mg/L	50	6,7	6,2	5,8	5,5	5,9	Très peu chargée
Carbone Organique Total (COT) :	mg/L C	2	0,46	0,48	0,38	0,46	0,47	Concentration faible
Aluminium total :	µg/L	200	20,3	0	2,98	6,65	0	Concentration faible à nulle
Arsenic :	µg/L	10	0,25	0,23	0,21	0,28	0,23	Origine naturelle probable
Chrome total :	µg/L	50	0	0	0,48	0	0,89	Concentration très faible à nulle
Fluorures :	mg/L	1,5	0,06	0,07	0,07	0,06	0,04	Très peu de fluor
Plomb :	µg/L	25	0,9	0	1,37	0	0	Concentration très faible à nulle
Bromates :	µg/L	10	0	0	0	0	0	Absence
Trihalométhanes (4 substances) ⁷ :	µg/L	100 ⁸	2,8	0,33	1,00	1,17	2,10	Très faibles concentrations
Pesticides totaux (maximum) :	µg/L	0,5	0,011	0,027	0,000	0,012	0,000	Très faibles concentrations à nulles
Atrazine (maximum) :	µg/L	0,1	0,011	0,013	0,000	0,012	0,000	Herbicide du maïs, interdit depuis 2003

Version de juin 2014

⁵ : imposé par le plan « vigipirate », en vigueur depuis 2001.

⁶ : norme s'appliquant au robinet du consommateur.

⁷ : les Trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection au chlore.

⁸ : la norme a été renforcée en 2009 en passant de 150 µg/L à 100 µg/L.